



BASSINS

Bassins, le 20 juin 2020

Changement de la loi fédérale sur la protection des eaux

En juin 2014, le Conseil Fédéral a validé les modifications de la loi sur la protection des eaux afin que la Confédération finance partiellement les mesures de réduction des micropolluants dans les stations d'épuration. Le Conseil fédéral a fixé au 1er janvier 2016 l'entrée en vigueur de ces modifications.

Changement de RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET L'ÉPURATION DES EAUX

Notre règlement date de 1997 et n'est plus conforme. De plus les usages ont évolué depuis 22 ans.

En février 2017, le canton avait écrit à la commune en rappelant les règles en matière d'approbation du dit règlement.

Le Conseil Communal a validé un nouveau règlement en 2019 pour introduction en 2020.

Le Conseil d'Etat a approuvé le dit-règlement suite à la procédure de mise à l'enquête publique.

Principe de taxation annuelle

La méthode de facturation du nouveau règlement tient compte de 3 critères.

1. La surface en m² du bâtiment ou du logement, raccordé aux eaux usées
2. La surface en m² du bâtiment raccordé aux eaux claires ou utilisant le sol par infiltration
3. La quantité d'eau en m³ renvoyée aux installations de la STEP pour traitement

Tarif EU-EC

En séance de Municipalité du 15 juin 2020, après tous les délais référendaires, de recours échus, a confirmé les tarifs présentés lors de son préavis 13/19 soit :

	Tarif CHF/m ²	Tarif CHF/m ³
Frais entretien collecteur EU	1.10	
Frais entretien collecteur EC	1.20	
Frais épuration		1.60

Voici un exemple de principe d'une facture :

	Surface m ²	Consommation m ³	Tarif CHF/m ²	Tarif CHF/m ³	Montant
Frais entretien collecteur EU	120		1.10		132.00
Frais entretien collecteur EC	60		1.20		72.00
Frais épuration		100		1.60	160.00
TVA 7.7%					27.66
Total					391.66

La facture finale sera éditée avec le détail des surfaces prises en compte pour leur établissement.

Tarif de l'eau sous pression ESP

La Municipalité informe que le prix de l'eau sous pression, pour l'année 2020, est fixé à 1.60 CHF/m³.

La location du compteur est de 30 CHF par année et l'unité locative est maintenue à 85 CHF par année.

La TVA est de 2.5%.

Tout en restant à votre disposition, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic Le Secrétaire

Didier Lohja Nathalie Angéloz